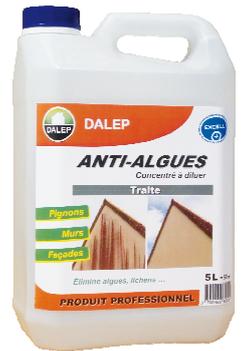




Fiche Technique

Désignation : **ANTI-ALGUES** ⁽¹⁾⁽²⁾



Propriétés

L'Anti-Algues apporte une réponse précise à une contamination de plus en plus répandue et très visible sur les pignons et façades des maisons : les algues rouges, grises... Ce traitement est simple d'utilisation et s'applique sur tous supports.

Produit certifié «**Label Excell +**».



Emploi

- Produit anticryptogamique : anti-algues et fongicide.
- Préventif et Curatif.
- Élimine les algues et lichens sur façades, murs, pignons...
- Traite en profondeur et détruit les germes.
- Respecte le support.
- Convient sur tous types de matériaux.
- Ne modifie pas l'aspect des matériaux traités.
- La surface traitée peut être peinte après destruction des végétaux.
- Conforme aux prescriptions des « Monuments Historiques ».
- Sans rinçage



Application

- Mélanger 1 litre d'Anti-Algues avec 4 litres d'eau.
- Appliquer uniformément le mélange sur un support sec à l'aide d'une brosse, d'un rouleau, d'un pulvérisateur ou d'une motopompe.
- Bien imprégner la surface à traiter (prévoir 0,5 litre de mélange par m²).
- Temps sans pluie, nécessaire après traitement : 12 heures minimum.
- Dans tous les cas, ne pas rincer.
- **L'action de la pluie éliminera les résidus en quelques mois** (2 à 12 mois selon contamination du support). Pour une action rapide, les résidus peuvent être éliminés au nettoyeur haute pression quelques jours après l'application du produit.
- Si le support est très encrassé, renouveler l'opération.
- Nettoyage du matériel à l'eau.



N.B.: Il est possible d'ajouter au produit une fonction imperméabilisante en incorporant l'adjuvant hydrofuge (réf. 792 250), ou une fonction insecticide en incorporant l'adjuvant insecticide (réf. 793 250).

Après destruction des végétaux, les matériaux peuvent être protégés durablement de l'humidité et des agressions du temps avec l'**HYDROFUGE D21**; protection invisible.

Limites d'emploi

- Pendant l'utilisation, le port de lunettes, gants et masque est recommandé.
- Éviter tout contact avec la végétation.
- Protéger les plantations en cas de risques de projections qui pourraient altérer temporairement fleurs et feuillages.
- Tenir hors de la portée des enfants.
- Tenir à l'écart des denrées alimentaires.
- Maintenir les animaux à l'écart lors du traitement.
- Rincer soigneusement bassins, réservoirs, citernes avant leur mise en service.
- Conservation : 3 ans dans son emballage d'origine, à l'abri de la chaleur et de la lumière.

Identification

- Fongicide en phase aqueuse : 150 gr/litre (m/m).
- **Produit sans chlore.**
- Couleur : incolore.
- Densité : 1.
- pH : 6-8.

Conditionnement

Désignation	Conditionnement	Référence	Code barres
ANTI-ALGUES	Bidon de 5 litres <i>(pour 50 m²)</i>	150 005	3 7004536 0012 9

Fiche de données de sécurité disponible sur:



(1) Produit dangereux – respecter les précautions d'emploi.

(2) Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Type de préparation: TP 2 - Algicide pour les surfaces matériaux équipements et mobilier sans contact direct avec les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux.
TP 10 – Produits curatifs pour la protection des toitures, murs et façades.

Les informations contenues dans nos documentations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation des produits à chaque cas déterminé. Lire impérativement l'étiquette, la fiche technique et la fds avant chaque utilisation. La présente édition annule et remplace toute fiche technique antérieure relative au même produit.